

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

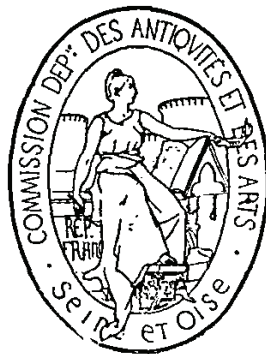
ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
LOIS, RÉGLEMENTS ET INSTRUCTIONS  
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 18 JUILLET 1889  
AU 24 AVRIL 1890  
NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION



X<sup>e</sup> VOLUME



2913

VERSAILLES  
CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE  
59, RUE DUPLESSIS, 59

1890

B. 80  
12 502

Gillebert Langloys maistre de l'œuvre de Saint-Martin de Pontoise.

M. J. DEPOIN donne lecture de la notice suivante sur  
« Un nouveau *maître des œuvres* pontoisien au xv<sup>e</sup>  
siècle. »

En continuant le dépouillement du fonds de Saint-Martin de Pontoise, nous avons retrouvé un nouveau nom à ajouter à la nomenclature des architectes qui ont édifié les monuments dont notre cité était autrefois si riche.

Celui-ci appartient à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ce qui présente un intérêt particulier si l'on songe qu'un grand nombre d'églises du Vexin ruinées par les Anglais furent rebâties à cette époque, et que la qualité d'architecte de l'abbaye devait être une puissante recommandation et même une cause de choix déterminante là où les religieux jouissant des dîmes et du patronage de la Cure, étaient tenus de contribuer aux restaurations.

Voici le passage que nous trouvons dans un compte rendu par Frère PIERRE DOUGNE procureur du monastère (dont il devint abbé quelques années plus tard), pour l'année allant du 1<sup>er</sup> octobre 1490 au même jour de Saint-Remi 1491. (Il est à remarquer que l'on commençait alors l'année ecclésiastique et civile à Pâques, et l'année financière à la fête du fameux évêque de Reims qui convertit les Francs et sacra le premier roi très chrétien.)

« Aultres mises pour les réparations des arczboutans de la dite esglise durant le temps du présent compte, faits par GILLEBERT LANGLOYS, maistre des œuvres demeurant à *Ponthoise*.

» Au dit GILLEBERT LANGLOYS pour avoir par luy fait venir et livrer sur l'esglise trois pièces de boys pour hourder sur le chœur de la dite esglise, payé pour chacune pièce XII s. parisis. Pour ce, XIV s. tournois. »

(On sait que la livre tournois était à un titre plus faible d'un quart que la livre parisis, en sorte que 20 sous de Paris valaient 25 sous de Tours.)

« A DAVIOT DE SAINS demeurant à *Sandricourt* pour neuf queues et demie de chaux, chacune queue à ix s. p., pour ce v liv. vi. s. x. den. obole tourn.

« Au dict GILLEBERT LANGLOIS sur le marchié qu'il a fait à mon dit seigneur (l'abbé PIERRE DU MOUSTIER) pour refaire les arcs boutans avec l'osgive de dedens l'esglise ou aultres choses plus avant contenues au dict marchié, doit avoir la somme de *vixx* (120) livres tourn. Sur ce luy a esté baillé *Lxxxvii* liv. viii s. ii den. » (1).

« GILBERT LANGLOIS ne paraît pas, d'après son marché, avoir été chargé de fournir toute la pierre, car on trouve une ligne plus bas dans le même compte : à MARTIN SOULZ SAINT-LEU, Caréeur, vii liv. tournois, évidemment pour des matériaux livrés par lui.' »

Un peu plus haut, dans le compte des recettes, on retrouve GILBERT LANGLOIS tenant des religieux un petit jardinet rue de la Flache (dans le quartier Notre-Dame), où il était sans doute domicilié.

La famille LANGLOIS était en effet de cette paroisse ; on voit dans une charte de THIBAUT de *Gisors*, de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, contenant la donation à Saint-Martin du « nouveau bourg de Pontoise », figurer comme témoin AUBERTUS ANGLICUS (2). St-GUILLAUME, fondateur de l'oratoire et du pèlerinage de Notre-Dame en 1177, et que l'historien RIGORD dit avoir été Anglais de nation, est sans doute le même qui figure dans une autre charte de Saint-Martin sous le nom de WILLELMUS ANGLICUS.

Depuis cette époque on rencontre fréquemment les LANGLOIS sur la paroisse Notre-Dame. Il est intéressant de constater que, bien que leur situation de fortune leur ait permis de placer nombre de leurs enfants dans les charges de la magistrature ou dans les rangs du clergé, ils ont toujours tenu à honneur de conserver la truelle paternelle ; ainsi, sous Louis XIII, un LANGLOIS, qualifié « maistre maçon et entrepreneur du roy » donne à l'Hôtel-Dieu comme religieuses ses deux filles, Marie

---

(1) Arch. de Seine-et-Oise. Fonds Saint-Martin de Pontoise, carton n<sup>o</sup> 58.

(2) Fonds Saint-Martin, cart. 1. Orig. Sans sceau.

et Barbe (1). Une autre de ses filles Antoinette, épousa ÉLOI  
° LEVASSEUR, aïeul commun de M. LEVASSEUR DE VERVILLE, le  
receveur des tailles, à qui Pontoise doit son jardin public,  
et par les femmes, du général LECLERC, de la maréchale  
DAVOUST et de l'auteur de ces lignes.